**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 58 (1970)

**Heft:** 12

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-272729

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NEUCHATEL

# **OUE POUVEZ-VOUS FAIRE POUR LA COMMUNAUTÉ?**

VAUD

Le groupe de Lausanne de l'Association pour le suffrage féminin avait invité au début novembre toutes les conseillères communales et municipales des régions rurales du canton toutes celles qui ont pu venir ce jour là, ont pu partager leurs impressions et leurs expériences, discussion qui fudes plus intéressantes. A la suite de cette réunion, un débat eut lieu le 2 décembre au grand salon du Buffet de la gare de Lausanne (d'autres débats du même genre auront lieu dans le canton).

A la table des orateurs, se trouvaient : Mmes Agathe Salina, ancienne députée, Josette Courvoisier, conseillères muncipale, Raymonde Cruchon, et Germaine Weidmann, conseillères communales, Ida Mouquin, qui fut pendant sept ans secrétaire du Conseil général, puis du Conseil communal.

LE POINT

Un membre du comité lausannois introduisit le débat en rappelant l'étu-de faite, l'an dernier lors des élections

Le Centre de liaison a tenu son assemblée générale ordinaire le 26 novembre, au Foyer du Théâtre.
Le rapport de la présidente, Mme Pernet, retraça l'activité 1969-1970.
Le 28 février a eu lieu la dissoution de l'Association du monument du général Guisan. Une nouvelle société exploitera et distribuera les fonds recueillis. Mile Gaillard, présidente de l'Association des Sociétés féminines suisses, y représentera les femmes suisses,

suisses, y representation suisses.

La Journée des Femmes vaudoises du 5 mars était placée sous le signe de la protection de la nature. Celles qui, malgré le temps déplorable, purent y assister, prirent un grand intérêt aux divers exposés, spécialement à celui de Mme Narbel, privat-docent de l'intérersités de Lausanne et de

aux Universités de Lausanne et de Genève, dont «Femmes Suisses» a

Geneve, dont « Femmes Suisses » a donné un large compte rendu.

Le Centre de liaison a représenté les femmes vaudoises au sein du Comité vaudois d'action contre l'initiative Schwarzenbach. Il a participé, avec l'Association lausannoise du Suffrage féminin, à l'organisation d'une confé-

communales, par une dizaine de jeunes femmes de l'Association. Cette étude avait établi des listes et des proportions de candidates et d'élues dans toutes les communes du canton (« Femmes Suisses » en avait publié conclusions).

les conclusions).

Quatre conseillères municipales (exécutif) pour 271 communes à Conseil général; 30 boursères communales, 52 secrétaires communales pour tout le canton; 355 conseillères communales pour les 114 communes ayant un Conseil communal (législatif élu). un Conseil communal (législatif élu), ce qui donne une proportion de 5,7 % ! Voilà pour la participation des femmes à la vie politique de leur commune : est-ce peu, est-ce beaucoup? Y a-t-il lieu d'être mécontent ou satisfait? Si on compare cette participation avec celle de la précédente législation, on peut être optimiste, car elle est en augmentation. Mais on peut out de même regretter que 20 communes (sur les 114 n'aient pas de femmes dans leur législatif et que ce soit toujours des communes à caractère rural qui aient les proportions les plus faibles.

## ENCOURAGEMENT A LA PARTICIPATION POLITIQUE

ENCOURAGEMENT A LA PARTICIPATION POLITIQUE

Une femme peut participer de mille façons à la vie de sa commune, ein naisant partie d'une chorale, en organisant une collecte ou en travaillant pour le conseil de paroisse, comme l'a montré Mme Mouquin, qui a abandonné ses fonctions politiques, après sept ans d'activité. Mais, c'est surtout la participation politique, que l'Association pour le suffrage féminin veut encourager. Mile Salina s'attacha à démystifier le terme de « politique » qui fait, hélas ; peur à tant de gens.

Les oratrices présentes examinerent d'abord la participation possible de la femme à la vie d'une petite commune, commune dans laquelle tout citoyen peut faire partie du Conseil général, à condition de prêter serment : Mile Salina comme simple citoyenne d'une de ces petites communes, Mile Courvoisier comme responsable des finances d'une autre commune montrèrent de quelle façon almable elles avaient été reçues par les Messieurs du Conseil général ou de la Municipalité. Mme Mouquin, qui fut secrétaire du Conseil général d'une commune en croissance, montra comment se fit le passage au conseil communal : elle tut, hélas! la seule élle, sur 9 candipassage au conseil communal: elle fut, hélas! la seule élue, sur 9 candidates, parce qu'on ne voulait pas per-dre la « secrétaire » !

Puis la discussion s'orienta vers les plus grandes communes: Mmes Cru-chon et Weidmann présentèrent des situations différentes: l'une est seule femme au Conseil communal, l'autre situations différentes: l'une est seule femme au Conseil communal, l'autre a des compagnes; on parla beaucoup de l'importance de faire partile des commissions où la femme peut exercer une influence plus grande; les femmes sont malheureusement souvent oubliées, lors de la composition de ces commissions; le problème des partis politiques fut aussi évoqué: il serait souhaitable que davantage de femmes choississent un parti politique, mais, dans les villages et les petites villes, il est tout à fait possible d'être un « sans-parti ».

D'une façon générale, les oratrices, de même que toutes les conseillères communales présentes, qui prirent la parole après le débat, ont rendu hommage aux Messieurs pour la gentilesse de leur accueil dans les Conseils et les commissions, pour la patience avec laquelle ils les ont mises au courant. La femme ne doit pas avoir peur de demander des explications : elles sont bien souvent aussi utiles à leurs collègues masculins; la femme doit prendre confiance, ne pas avoir peur de trendre confiance, ne pas avoir peur

sont bien souvent aussi utiles à leurs collègues masculins; la femme doit prendre confiance, ne pas avoir peur de dire son opinion, parler — les femmes ont moins l'habitude de parler en public, mais cela aussi deviendra plus naturel; en attendant, qu'elles s'exercent dans de petits cercles; les associations féminines, dans de petits groupes...

groupes...

La simplicité, la façon directe de parler des oratrices aura, nous l'espérons du moins, encouragé les femes présentes à la participation plus active à la vie politique.

#### GENÈVE

#### LE SUFFRAGE FÉMININ A UNE **NOUVELLE PRÉSIDENTE**

Lors de l'assemblée générale du 15 octobre 1970 une nouvelle pré-sidente de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin a été élue en la personne de Mile Marie-Jeanne Mercier.

# 3000 ans pour retrouver notre vraie place

Au cours de la session d'automne des Chambres fédérales, et dans le cadre du débat sur l'introduction du suffrage féminin dans la Constitution, M. Carlos Grosjean, conseiller d'Etat neuchâtelois, a prononcé une allocution dont nous livrons le texte in extenso au plaisir de nos lecteurs.

Après l'exposé brillant empreint d'humanisme, plein de sagesse politique
de M. Ferrucio Bolla, conseiller aux
Etats, il me vient à l'esprit de paraphraser La Bruyère: «Tout est dit,
et l'on vient trop tard ».

Il appartient cependant à M. Blaise
Clerc et à moi-même, qui représentons
dans cette Chambre des Etats la République et canton de Neuchâtel, d'exprimer notre reconnaissance au Con-

dans cette Chambre des Etats la République et canton de Neuchâtel, d'exprimer notre reconnaissance au Conseil fédéral d'abord, à la commission
des Etats ensuite. Nous vous savons
gré d'avoir donné une suite si positive à l'initiative déposée par le Grand
Conseil neuchâtelois, le 22 février 1966
déjà, demandant l'égalité de traitement
pour la femme. Et puis, cette reconnaissance se double du fait que le cantons de Vaud et de Genève, le fer de
lance qui a introduit en Suisse cette
notion de justice envers la femme, le
suffrage féminin.

Nous aimerions souligner l'importance historique des votations fédérales qui auront lieu vraisemblablement le 21 février 1971 : Ce n'est pas
que je veuille tomber dans la logorrhée, plaie de ce temps, c'est-à-dire
l'abus du verbe, l'abus des mots. En
particulier, l'on parle trop de «tournant historique ». Mais il n'en demeure
pas moins que dans l'histoire univerpale suffrage — par le suffrage masculin
— auront donné à la femme cette égalité de trailsement. On m'objectera
peut-être que de nombreux pays avant
le nôtre ont donné à la femme le droit

peut-être que de nombreux pays avant le nôtre ont donné à la femme le droit d'éligibilité et le droit de vote. En réad'éligibilité et le droit de vote. En réa-lité, je rappellerai que c'est par l'in-termédiaire des parlements, c'est-à-dire par une oligarchie, que les fem-mes ont acquis ces droits dans les pays qui nous entourent. Aurait-on vu les Français dans leur majorité mas-culine, les Italiens, les Slaves et les citoyens des pays germaniques, aban-donner leurs prérogatives de mâles si l'on s'était adressé aux masses élec-torales?

donner leurs prérogatives de mâles si on s'était adressé aux masses électorales?

Quant à nous, notre démocratie directe — et ici je romps une lance de sympathie en faveur de M. Nänny — oblige cette dure victoire, d'autant plus belle que difficile.

Je disais, il y a un instant et en prémisses, que c'est une page qui pourra s'inscrire au fronton de l'histoire. Car — et c'est peut-être le seul aspect qui n'a pas été relevé dans cet hémicycle — il y a trois mille ans environ que la femme a subi une grande défaite, qu'elle a été l'objet d'une discrimination, qu'elle a été l'objet d'une descrimination, qu'elle a été l'epime savamment et avec tant de pédanterie l'Allemagne wilhelminienne, dans ce triptyque «Kirche - Kinder - Küche ». Or il n'en a pas été toujours ainsi. Dans les civilisations du Croissant fertile, dans les civilisations du Tigre et de l'Euphrate, dans les civilisations du Tigre et de l'Euphrate, dans les civilisations du rolle la metre de les Egéens — ces ancêtres des Grecs classiques que nous admirons tant — vivaient, selon le brillant helléniste André Bonnard, en matriarcat. Le chef de famillie à la mère, la mater famillies; et la parenté se comptait en droit successorat selon la lignée féminine. Les plus grandes divinités étalent femmes. Les Grecs classiques adoptèrent deux d'entre elles au moins : « Cybèle, ou la mère », et « Démèter la mère du blé ». Je vous rappelle que le code d'Hammourabi, en 1750 environ avant Jésus-Christ, faisait de la femme la parfaite partenaire de l'homme. Mais la grande défaite historique de la femme, c'est la venue des Doriens, ces pré-Hellènes, dont Sparte va étre la capitale. Et

la venue des Doriens, ces pré-Hellè-nes, dont Sparte va être la capitale. Et Sparte, c'est la guerre. Si je me per-mets de rappeler ces faits historiques, riets de rappeier ces faits historiques, c'est parce que — cela me paraît fon-damental — c'est à partir du moment où la guerre va être désormais l'alpha et l'oméga que la femme sera vaincue, comme sera vaincue Troie. L'homme, seigneur de la guerre, ne voit plus en

la femme qu'un instrument de pro-création et d'agrément. Et les Romains qui vont enfanter la civilisation occi-dentale et celle de Byzance acquer-ront cette hiérarchie des valeurs où prime le muscle. Sur un seul point, à mon sens, ils avaient raison. Selon une étude publiée par l'Organisation mon-diale de la santé, la force de la mus-culature de la femme atteint, en moyenne, le 55 % de celle de l'hom-me.

moyenne, le 55 % de celle de l'homme.

Le Moyen Age, tout inspiré d'une morale issue de saint Paul, ne va pas corriger cette injustice car saint Paul, il faut le dire, est misogyne et ses éthiques rigoureusement dédiées à l'homme. Le théologien se posera gravement la question de savoir si la femme a une âme ; je dois dire que, personnellement, je n'ai pas encore résolu ce problème! Il flaudrait donc un quarteron de Plutarques ou un dizain de Brantômes pour tier la femme de son état d'infériorité. En vain ; on ne les trouvera pas et, au siècle d'orfrançais, on entendra un Molière grincer:

cer:
« La femme est comme on dit mon [maître, Un certain animal difficile à

[connaître Et de qui la nature est fort encline

On en arrive aux temps modernes. Mme Bovary bovarise. Les bourgeois du XIXe siècle ont enfermé leurs épouses dans la Bastille conjugale. Quant à eux, tristes, honnêtes et ennuyeux, ils vont se consecre à l'increase.

ses dans la Bastille conjugale. Quant à eux, tristes, honnêtes et ennuyeux, ils vont se consacrer à l'importante tâche de faire fumer les cheminés d'usines. En conscience; et en gilet. Mais tout cela ne corrige pas les injustices envers la femme. Ni la Fête impériale, ni les cocottes de « Chez Maxim's» ne peuvent faire illusion. Dans ces joutes, assurément puériles mais qui faisaient joilment passer le temps, la femme n'est pas entièrement perdante. La revanche se prépare. Il y aura encore un moment difficile : l'épopée victorienne; la femme va être presque divinisée à l'état de potiche de salon. On la place certes, sur un piédestal, mais potiche quand même. Le moyen de leur en vouloir si aujourd'hui elles proclament les droits de la femme et sapent nos Bastilles. Par son intelligence, sa finesse, son intuition, sa sagacité, la femme a acquis droit de cité. Elle sera, après une bataille de 3000 ans, à nouveau l'égale de l'homme. Elle saura garder, avec ses droits politiques, sa féminité, son charme, son je ne sais quoi.

Et je suis persuadé que nos petits-fils ne diront jamais : « Mais où sont les dames d'antan ? ».

Conseiller aux Etats. Carlos Grosjean,

<sup>1</sup> La votation a été finalement fixée au 7 février.

## MEMENTO

Lyceum-Club, Ecluse 40 : Les diman-ches musicaux :

ches musicaux:
10 janvier, récital de piano de Roselyne Baumgartner.
31 janvier, récital de chant, Anna-Maria Keiser, alto, et Rudolf Spira,

L'Association pour le suffrage fémi-

nin vient de perdre en la personne de Madame Jacques Henriod, née Elizabeth Veyrassat, un membre dévoué et

Née à Lausanne, elle étudie les sciences sociales à l'Université de cette ville.

cette ville.
En 1918, elle se maria avec M. Henriod, agent de l'Association chrétienne
d'étudiants et pasteur à Begnins, où le
jeune couple s'installa. Avec un grand
zèle, elle déploya une belle activité
sociale parmi les paroissiennes. En
1919, une grave maladie de M. Henriod
obligea la famille à quitter Begnins;

**Madame Jacques HENRIOD** Mme Henriod prit la direction du Foyer évangélique de Neuchâtel et s'occupa également d'orientation profession-

nelle.

Dès son arrivée, Mme Henriod s'était rattachée à la section suffragiste locale où, à côté de sa tâche de mère de trois enfants, elle fut un membre actif de la société. Elle fit partie du comité et fut souvent déléguée à des réunions cantonales et suisses. Elle prit part à toutes les campagnes suffragistes et travailla sous la présidence de l'inoubliable Mile Emma Porret.

Clara Waldvogel.

Clara Waldvogel.

rence publique sur cette initiative.
L'Alliance convoquait à Berne, le
23 avril, les présidentes des Centres
de liaison ainsi que les chefs cantonaux de l'instruction civique pour une
journée d'information sur « L'éducation
sexuelle à l'école».

sexuelle à l'école ».

Le Centre a été représenté à l'assemblée générale de la Fédération des consommatrices, aux assises annuelles de l'Alliance, qui fétait ses 70 ans de lutte pour l'amélioration de la condition de la femme suisse, à l'assemblée générale de l'Habitation féminine.

Les 1er et 2 octobre a eu lieu le Vorort des Centres de liaison suisses, à Liestal. Il y fut discuté, entre autres, de la répartition de la collecte du ler août réservée cette année aux associations féminines.

Le Centre a enfin collaboré à la

Le Centre a enfin collaboré à la Campagne « Opération Cancer » en distribuant des papillons à ses asso-

C'est Mile Pélichet qui représente le Centre de liaison des associations féminines vaudoises à la commission cantonale consultative du logement.

## COMITÉ D'ACTION POUR LE SUFFRAGE

L'activité du Centre de liaison

C'est le 4 décembre que hommes politiques de toutes les ten-dances, déléguées d'associations féminines et journalistes ont été réunis par les soins du comité can-tonal de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, afin de nommer un comité d'action vue de la prochaine votation.

L'entente ne semblant pas se faire autour d'un nom, pour la pré-sidence de ce comité d'action, quelqu'un proposa la candidature d'une femme, celle de Mme G. Girard-Montet, avec les arguments suivants : « Les choses ont beaucoup évolué depuis la précédente campagne, les femmes, exerçant les droits politiques depuis 1959, ont acquis de l'expérience; montrons à tous que nous leur faisons confiance en nommant à la tête de ce comité une femme... ».

Mme Girard-Montet fut élue présidente, par acclamations; elle sera soutenue dans son action par des représentants de tous les pa tis politiques du canton : ont ét nommés vice-présidents. Georges Thévoz, conseiller natio-nal et président cantonal du parti libéral, Jean-Jacques Cevey, con-seiller national radical et syndic de Montreux, Roger Mugny, con-seiller national et municipal chrétien-social, Pierre Aguet, secré-taire général du parti socialiste, Fernand Petit, déouté et président vaudois du parti ouvrier populaire, et enfin Charles Bettens, ancien député du parti des paysans, arti-sans et indépendants, qui présenta en 1945 la première motion au Grand Conseil vaudois, demandant l'introduction des droits politiques pour les femmes, sur le plan com-

### KYBOURG

ECOLE DE COMMERCE GENÊVE - 4, Tour-de-l'Ile - Tél. Directeur : R. KYBOURG

Officier de l'Ordre des palmes académiques de l'Association genevoise des écoles privées AGEP Membre de l'Association genev

Préparation aux fonctions de SECRÉTAIRE DE DIRECTION SECRÉTAIRE STÉNODACTYLOGRAPHE SECRÉTAIRE-COMPTABLE

Langues : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce Sténo et dactylo : préparation aux concours officiels de Suisse romande